



Québec, 13 février 2024

Monsieur Alain R. Roy
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande-Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
alain-r.roy@bape.gouv.qc.ca

Monsieur le Président,

En vertu des pouvoirs que me confère le deuxième alinéa de l'article 4 de la Loi sur les parcs, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une audience publique dans le cadre de la création du parc national des Dunes-de-Tadoussac, et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il aura faite.

Le mandat du BAPE débutera le 1^{er} avril 2024 et le rapport devra m'être transmis au plus tard le 16 août 2024.

La documentation relative à la création de ce parc national sera transmise au BAPE d'ici le 19 février 2024. Elle sera disponible pour le public sur les sites Web du Bureau et du Ministère le 24 février suivant.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

BENOIT CHARETTE